Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école

Band: 1 (1999)

Heft: 5

Artikel: "Quelle alternative, sinon le désastre complet?"

Autor: Rentsch, Bernhard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-995899

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Quelle alternative, sinon le désastre complet?»

Homme politique et sportif actif, Hans-Peter Lenherr, directeur de l'instruction publique du canton de Schaffhouse, est concerné à double titre par la question de l'obligation de l'enseignement de l'éducation physique qui se trouve actuellement au centre des discussions. Selon lui, la modification de l'ordonnance fédérale, qui prévoit un certain assouplissement, est le seul moyen d'éviter que la Confédération ne perde purement et simplement sa prérogative en la matière.

Bernhard Rentsch

«Les directeurs de l'instruction publique devraient approuver le projet dans la perspective de la discussion à venir sur la péréquation financière.»

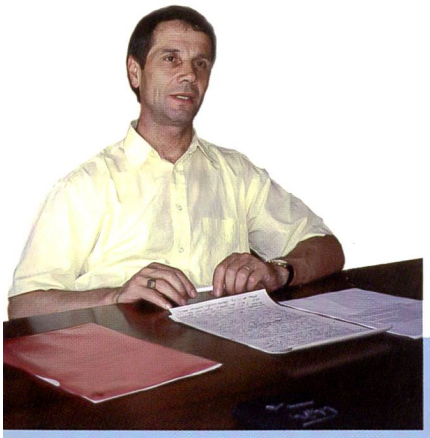

Hans-Peter Lenherr

Hans-Peter Lenherr, avocat, est devenu conseiller d'Etat du canton de Schaffhouse en 1992. A ce titre, il est responsable de l'instruction publique, des affaires militaires et de la protection civile. Il est par ailleurs membre de la CFS, dont il préside la sous-commission Ecole et formation. Il pratique pendant ses loisirs le tennis, la course à pied et le vélo.
Adresse: Département de l'instruction publique, Herrenacker 3, 8201 Schaffhouse

Le conseiller d'Etat Hans-Peter Lenherr se décrit comme une personne aimant le mouvement et comme un fan de sport. «Si j'avais été moins sujet aux blessures, je me serais lancé sans hésiter dans des études de maître d'éducation physique», se plaît-il d'ailleurs à rappeler. Politique expérimenté, sportif éclairé, le président de la Sous-commission école et formation de la Commission fédérale de sport (CFS) est donc l'interlocuteur idéal pour évoquer la question qui nous intéresse dans ces colonnes. Même si, d'un point de vue personnel, il est attaché au principe de l'obligation des trois heures d'éducation physique par semaine, il ne reste pas insensible aux arguments avancés par les opposants, notamment lorsqu'ils portent le débat sur le plan des finances publiques et de la nécessité de procéder à des économies. «La valeur de l'éducation physique à l'école reste, comme auparavant, reconnue et je ne crois pas que cela va changer.» Personne ne conteste, selon le directeur schaffhousois de l'instruction publique, l'importance de l'éducation physique pour une éducation globale et un développement harmonieux des enfants: «Elle permet de découvrir et d'apprendre à gérer des aspects importants de la vie en société comme la manière de gérer les agressions ou de se comporter dans la défaite.» En outre, il ne faudrait pas non plus mésestimer, d'après lui, la fonction préventive du sport sur le plan de la santé.

L'analyse politique

Toutefois, c'est sous un angle politique qu'il convient d'aborder la discussion qui a lieu actuellement suite à la mise en consultation du projet de révision de l'ordonnance concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports, estime Lenherr, qui se replace pour la circonstance dans la perspective du juriste. «La nouvelle version de l'ordonnance, du fait qu'elle prévoit un certain assouplissement, est une contre-proposition politique visant à éviter la disparition pure et simple de la prérogative de la Confédération en la matière. De ce point de vue, le compromis paraît acceptable. C'est le seul moyen de trouver un terrain d'entente dans le cadre de la discussion liée à la nouvelle péréquation financière. Il n'y a pas d'autre alternative, et une perte de compétence de la part de la Confédération aurait des conséquences fâcheuses pour le sport.»

Mais cet assouplissement n'ouvre-t-il pas la porte à tous les abus de la part des cantons? «Selon moi, il n'y aura pas de changements dans la plupart des cantons. Le cas échéant, des variantes seront

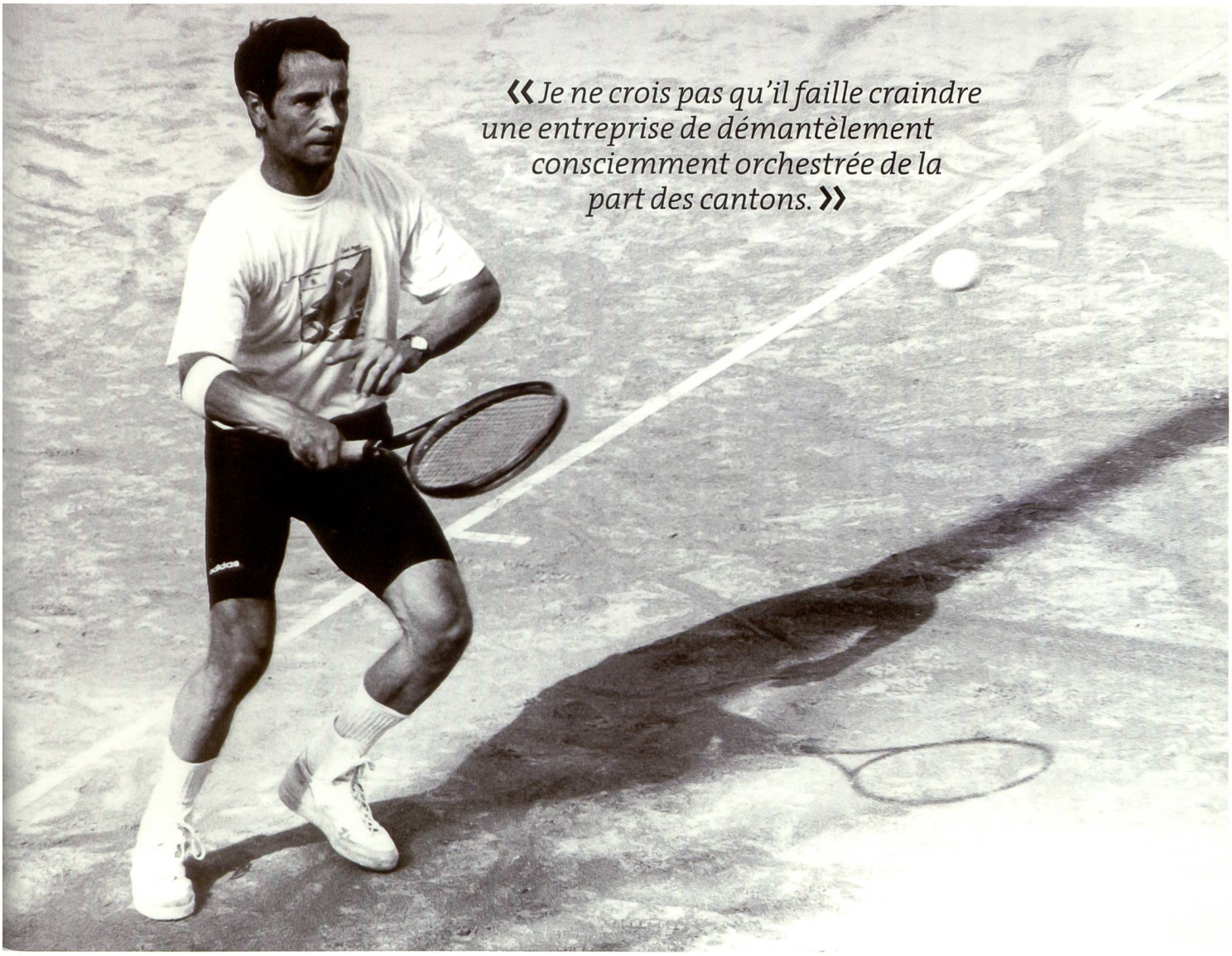

Photo: mises à disposition

introduites pour les degrés d'enseignement supérieurs. Mais je ne crois pas qu'il faille craindre une entreprise de démantèlement consciemment orchestrée de la part des cantons.» Les exceptions qui pourraient se manifester ne feraient que confirmer la règle: «Maintenant déjà, il y a des cantons qui ne respectent pas les prescriptions. Le problème est que la Confédération ne dispose d'aucun moyen de faire pression sur eux ou de les sanctionner. Elle ne peut pas davantage biffer des subventions, étant donné qu'il n'y en a pas. Ce serait le seul moyen pour elle de les mettre au pas. D'autant plus que cela ne servirait à rien d'emprunter les voies de droit existantes.»

Une ordonnance pour un coup fin

La nouvelle mouture de l'ordonnance fédérale permet de faire avancer, de manière très fine sur le plan tactique, la cause de l'éducation physique: «Les directeurs de l'instruction publique devraient approuver le projet dans la perspective de la discussion à venir sur la péréquation financière.» Et la prérogative de la Confédération être préservée au prix de concessions minimes. «Je suis persuadé que la plupart de mes collègues se prononceront en faveur du compromis, tandis que le maintien de l'obligation des trois heures comme il est défini actuellement ne trouverait pas grâce à leurs yeux.»

Hans-Peter Lenherr est convaincu que la majorité des enseignants d'éducation physique et de sport n'ont pas de souci à se faire. A son avis, il est important que la qualité de l'enseignement dispensé puisse être maintenue car elle est, en fin de compte, le meilleur argument en faveur des milieux de l'éducation physique. «Si la pression exercée sur eux devenait trop forte, le puissant lobby du sport n'hésiterait pas à se mobiliser et à fédérer la résistance.» Mais, avant d'en venir à l'épreuve de force, mieux vaut privilégier la discussion objective en tenant compte des arguments politiques évoqués auparavant.

Une offre de qualité

Schaffhouse est un petit canton, raison pour laquelle Hans-Peter Lenherr conserve une vue d'ensemble de l'offre existante. «Il me semble que l'éducation physique est bien ancrée dans notre système scolaire. Mes propres enfants me le confirment par leurs commentaires. Bien sûr, tout enseignant doit savoir composer avec les divergences d'intérêts, les différences d'aptitudes ou encore les prédispositions de leurs élèves. Mais, à mon avis, ils le font très bien.» Lenherr estime que la nouvelle série de manuels constitue un atout indiscutable. De ce point de vue également, l'éducation physique a une longueur d'avance sur les autres branches. Bref, «il n'y a pas de raisons de se plaindre. Il se passe énormément de choses dans le sport – fort heureusement dans l'éducation physique scolaire également.» m